



**MAIRIE DE
PLEUMEUR-BODOU**

ARRÊTÉ DE POLICE n°2015-022

TRIATHLON DE LA COTE DE GRANIT ROSE
Circulation

Le Maire de la Commune de PLEUMEUR-BODOU,

VU l'article 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques, en raison du triathlon de la Côte de Granit Rose organisé le dimanche 7 juin 2015 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : A l'occasion du TRIATHLON de la COTE de GRANIT ROSE, la circulation et le stationnement y étant interdits, l'accès à la RD 788 (corniches de Landrellec et de Keryvon) et la RD 21 (route de l'Île-Grande) sera impossible à tous les véhicules le dimanche 7 juin 2015 de 11h00 à 13h30, à partir des voies suivantes : chemin de Run Rouz - chemin de Crec'h Bihan - chemin du Gwern - route du Gwern - route de Kervegano - route du Cléguer - chemin de Landrellec - route de Landrellec - route de Kerénoc - hent Kastell ar Garec - hent Kerdadraou - chemin de Kerénoc Izellan - chemin de Brenello - rue de Keralies Vraz - route de Keralies - rue Hent ar Bilo - rue Félix Le Dantec - rue Crec'h an Eol - route de Keryvon - lieudit Kerizellan - chemin de la Butte - chemin du Coteau - rue Hent ar Gorzec - rue Hent Pen Chouen - chemin de l'Etang - route du Menhir - chemin de la Chapelle - rue Hent Runveur - rue Hent Keruzec - chemin de Saint-Uzec - route de Pont Coulard - route du Radôme - rue de Mez an Ney - rue de Kervodez - rue de Crec'h Derrien - lieudit kerbiged - rue du bas du Bourg - rond-point route de Trébeurden / route de l'Île-Grande.

La circulation et le stationnement seront interdits sur la RD 788 de Trégastel jusqu'à l'intersection avec le Chemin de Landrellec de 16h00 à 17h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs et par les services techniques communaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :
 Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERROS-GUIREC
 Aux organisateurs du Triathlon de la Côte de Granit Rose

Fait à PLEUMEUR-BODOU, le 22 mai 2015

Le Maire,
Monsieur Pierre TERRIEN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.